

**Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 934 000 francs destiné à des travaux d'entretien et d'amélioration de la sécurité dans divers bâtiments sportifs.**

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Depuis 1987, le Conseil administratif vous a présenté six propositions de crédits destinées à des travaux d'aménagement, de maintenance et d'adaptation dans divers bâtiments publics de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif poursuit sa politique des investissements d'entretien et vous remet une proposition séparée pour tous les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et des sites à but sportif.

La priorité a été portée sur l'entretien des installations et des structures des bâtiments, sur la sécurité et la mise en conformité des installations afin de respecter les normes en vigueur.

**Choix écologique**

**Amiante**

Pour les points 1.1 (piscine des Vernets) et 3.1 (centre sportif de Champel), les dangers de l'amiante sont largement connus. Dans le cas présent, nous sommes en présence d'Eternit et l'amiante contenue dans ce matériau est rendue "inerte" car liée avec du ciment.

Actuellement, il n'existe pas d'obligations légales de supprimer l'Eternit. Néanmoins, la Ville de Genève s'est engagée à supprimer le problème à court et à moyen termes conformément à la réponse du Conseil administratif à la motion M134 du 17 janvier 1996.

Par ailleurs, la présence au niveau du sol des tuyauteries de la piscine des Vernets et des panneaux de façade du pavillon des gardiens de Champel rendant possible la dispersion de fibres toxiques par frottement, ces éléments arrivés en fin de vie seront démontés par une entreprise spécialisée dans la manipulation de l'amiante.

Préalablement, une couche de vernis spécial sera appliquée sur toutes les surfaces dans le but d'éviter de disperser dans l'air des fibres toxiques. Ces matériaux seront ensuite conduits dans une décharge contrôlée.

La SUVA ainsi que le service d'Ecotoxicologie suivront le déroulement des opérations et s'assureront que les normes suisses (CFST 6503) soient respectées.

En raison de la toxicité reconnue de l'amiante, une revalorisation ou une réutilisation ne sont à ce jour pas envisageables.

### Revêtement polyuréthane (point 8.1) Bois-des-Frères

Le revêtement existant en granulé de caoutchouc sera raboté et revalorisé par une entreprise spécialisée en sous-couche pour divers types de terrains de sports et en revêtement souple.

La sous-couche existante en "béton Léca" peut être broyée et réutilisée comme agrégats.

Le nouveau revêtement en granulé de caoutchouc ainsi que la nouvelle sous-couche en enrobé seront également recyclables en fin de vie.

Par ailleurs, le revêtement prévu non étanche ainsi que le nouvel enrobé poreux permettront aux eaux de surface de s'infiltrer naturellement dans le terrain. Toutefois, en cas de fortes pluies, les drainages existants absorberont l'excédent. De plus, il a été prévu la possibilité, avant le réseau de canalisations, de raccorder le réseau de drainage existant sur un puits perdu avec toujours, en cas de fortes pluies, une surverse dans le réseau d'eaux claires.

### Estimation du coût

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
1.0 <u>Piscine intérieure des Vernets</u>		
1.1 Installation de filtration		280 000
La plus grande partie des tuyauteries de l'installation de filtration date de la construction de la piscine (1962). Ces tuyauteries sont en Eternit (matériau constitué d'amiante). Une petite partie de ces tuyaux a été remplacée lors de la rénovation partielle de 1994		
Evacuation tuyauteries en Eternit	63 000	
Nouvelles conduites	183 000	
Maçonnerie, travaux divers	24 000	
Taxes et bennes pour évacuation	10 000	
1.2 Plafond lumineux de la halle des bassins		240 000
Remplacement de 840 luminaires (1680 tubes fluorescents) qui sont en mauvais état. Le projet a fait l'objet d'une étude préliminaire d'éclairagisme par le service de l'énergie. La nouvelle installation, répartie en zones d'éclairage, permettra d'optimiser la quantité de lumière nécessaire en fonction de l'activité. Ces travaux généreront une économie annuelle de l'ordre de 35 000 francs sur les frais d'achat d'énergie et d'entretien.		

1.3	Conduites sanitaires		250 000
	Réfection complète des réseaux de distribution d'eau chaude et d'eau froide.		
2.0	<u>Patinoire intérieure des Vernets</u>		
2.1	Murets de bordures		47 000
	Réfection des crépis soumis aux cycles de gel et dégel depuis plus de 40 ans et des murets des bordures "Salève et piscine" de la piste de glace.		
3.0	<u>Centre sportif de Champel</u>		
3.1	Pavillon des gardiens		75 000
	Remplacement des plaques de façade en Eternit (matériau constitué d'amiante) par un nouveau matériau en fibro-ciment exempt d'amiante.		
	Les travaux consistent à déposer, évacuer et détruire selon les normes en vigueur les anciennes plaques ondulées (démontage par une entreprise spécialisée dans la manipulation de l'amiante) et la repose de nouvelles plaques de façades.		
	Evacuation des plaques en Eternit	40 000	
	Repose de nouveaux panneaux de façade	35 000	
4.0	<u>Stade du Bois-de-la-Bâtie</u>		
4.1	Clôture		35 000
	Remplacement de la partie ouest de la clôture latérale existante par une nouvelle clôture d'une hauteur de 4.00 m en treillis galvanisé.		
5.0	<u>Stade de Varembe</u>		
5.1	Terrain de basket		85 000
	Ce terrain de basket, d'une surface de 1152 m <sup>2</sup> , et réalisé en 1981, nécessite un resurfaçage de sa surface et la création d'un muret anti-racines. Des travaux du même type ont été réalisés en 1993 sur la piste d'athlétisme.		
	Création d'un muret anti-racines	21 500	
	Lavage à haute pression de la surface	7 500	
	Resurfaçage complet	56 000	

6.0	<u>Piscine de Varembe</u>	
6.1	Bacs tampons	49 000
	Réfection de l'étanchéité des deux bacs tampons de la piscine intérieure. L'étanchéité des bacs se décolle par plaques et obstrue les conduites d'aspiration de l'installation de filtration.	
	Préparation des surfaces (murs et sol)	18 000
	Nouvelle étanchéité	31 000
7.0	<u>Tennis club Drizia</u>	
7.1	Gradins	179 000
	Réfection des gradins en béton armé très fortement carbonatés. L'état des poutrelles en béton armé est tel que la sécurité des spectateurs ne serait plus assurée en cas de forte affluence sur les gradins.	
	Dépose et évacuation des poutrelles existantes	50 000
	Repose de nouvelles poutrelles en béton armé	100 000
	Honoraires ingénieur civil	14 000
	Travaux divers (serrurerie, enrobé)	15 000
8.0	<u>Centre sportif du Bois-des-Frères</u>	
8.1	Terrain de basket et piste d'athlétisme	455 000
	Création d'un support en enrobé bitumineux et réfection complète des surfaces de jeu existantes en granulé de caoutchouc et polyuréthane.	
	Surfaces de jeu	420 000
	Honoraires ingénieur spécialisé	35 000

## Récapitulation

		<i>Fr.</i>
1.0	Piscine intérieure des Vernets	770 000
2.0	Patinoire intérieure des Vernets	47 000
3.0	Centre sportif de Champel	75 000
4.0	Stade du Bois-de-la-Bâtie	35 000
5.0	Stade de Varembe	85 000
6.0	Piscine de Varembe	49 000
7.0	Tennis club Drizia	179 000
8.0	Centre sportif du Bois-des-Frères	455 000
	Réserve pour imprévus (environ 5%)	<u>87 000</u>
	Sous-total I:	1 782 000

55	Prestation du maître de l'ouvrage Honoraires de promotion construction – pour les rénovations et les restaurations 5% du sous-total I	89 100
		<hr/>
	Sous-total II:	1 871 100
54	Intérêts intercalaires sur le crédit de construction	
	$\frac{1\,782\,000 \times 12 \times 5\%}{2 \times 12} =$	44 500
	Fonds municipal d'art contemporain 1 % du sous-total II	18 700
		<hr/>
	Total général	1 934 350
	Arrondi à	<u>1 934 000</u>

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués sont ceux du mois de janvier 2000 et ne comprennent aucune variation.

### **Délais**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 2 mois après le vote du Conseil municipal et se poursuivront jusqu'à fin 2001.

### **Plan financier quadriennal (PFQ)**

Cet objet est à prélever sous le N° 110.18.04 du 19<sup>ème</sup> plan financier quadriennal 2001 - 2004 pour un montant de 7 000 000 de francs.

### **Budget prévisionnel d'exploitation**

Ces réalisations n'entraîneront pas de dépenses d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5 % et l'amortissement au moyen de 20 annuités, elle se montera à 152 460 francs.

### **Gestion financière**

#### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

## **PROJET D'ARRETE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**arrête :**

**Article premier** - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 934 000 francs destiné à divers travaux d'entretien et d'amélioration de la sécurité dans divers bâtiments sportifs.

**Article 2** - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 934 000 francs.

**Article 3** - Un montant de 18 700 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

**Article 4** - La dépense prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, soit de 2002 à 2019.